

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
MM. Piron, Grouard, Poignant et Raison

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, après le mot :

« justifiés »,

insérer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On peut imaginer d'autres justifications que la seule référence au coût de la tonne de dioxyde de carbone.